

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON**
représentée par son président, Monsieur Philippe LESCURE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 337 535 868 00034

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 770 311 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 268 260 €, le solde restant s'élève à 502 051 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **55 811 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **90 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **860 311 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

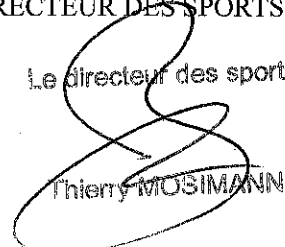
18 MAI 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TRIATHLON



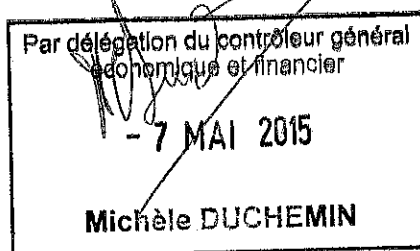
LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL



2101 266 610

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013 Réalisé		2014 Réalisé		2015 Cible		2016 Cible		2017 Cible	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	42760	46718	41800	44600	47300	50000	50000	50000	50000	50000
Nombre de licences	42760	46718	41800	44600	47300	50000	50000	50000	50000	50000
Nombre d'AJIP	69571	69231	69000	69000	69000	69000	69000	69000	69000	69000
Nombre total de licences et d'AJIP	102331	115949	107000	113000	116300	119000	119000	119000	119000	119000
Nombre et taux de licences féminines	9791 (23,9%)	11246 (24,07%)	8800 (21,05%)	9500 (20,85%)	9800 (20,72%)	10300 (20,6%)	10300 (20,6%)	10300 (20,6%)	10300 (20,6%)	10300 (20,6%)
Nombre et taux de licences en ZUS	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)	630 (1,47%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 25 ans	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)	4804 (11,25%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	100	82	76	80	85	90	90	90	90	90
Promouvoir la rigueur financière et l'éthicalité des fédérations sportives	18,02	0	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Solidaire financière	18,02	0	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Combattre le racisme de la France parmi les grands clubs sportifs	2	1	4	3	3	3	3	3	3	3
Rang sportif de la France	2	1	4	3	3	3	3	3	3	3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	70,22%	84,55%	80%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Taux de suivi médical complet - SHN	70,22%	84,55%	80%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	40,54%	84,74%	80%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Emplois d'avenir	8	14	8	14	8	8	8	8	8	8
Nombre d'emplois d'avenir	8	14	8	14	8	8	8	8	8	8
Lettres de missions signées dans CTS Web	21 (100%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)
Nombre et taux de lettres de missions signées	21 (100%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)	18 (85,71%)

Objectifs partagés	N1		N2		N3		N4		N5	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées	100%	100%	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ESole Française de Triathlon	11137	9300	11137	9300	10000	10500	10500	11300	11300	11300
Paratriathlon	100	110	112	110	120	140	140	150	150	150
Sport Santé	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5	ETU: 6 ITU: 5
Représentants instances Internationales	4	6	6	5	6	4	4	6	6	6
Performeur aux JO de RIO	1	0	0	2	2	2	2	2	2	2
Préparer les JO 2020	5	10	10	5	6	6	6	6	6	6
Préparer les JO 2020	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Performeur aux JP de RIO	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4
Inclure une politique volontariste de détection et favoriser l'évolution d'athlètes à potentiel	170	172	172	172	175	175	175	175	175	175
Assurer la formation des cadres techniques	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Professionnalisation	10	23	23	15	15	15	15	15	15	15
Développement Durable	14	16	16	16	20	24	24	26	26	26
Pratique féminine	8390	11246	11246	8800	9300	9800	9800	10300	10300	10300
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	95%	95%	95%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	95%	95%	95%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Valoriser l'implication des cadres techniques engagés dans la conduite des objectifs ministériels et fédéraux	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Performeur sur les disciplines reconnues de haut niveau	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Handwritten signature/initials

Handwritten mark

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engage. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Assurer la formation des cadres techniques	26 500 €	7 500 €	7 500 €	19 000 €
Action 1	26 500 €	7 500 €	7 500 €	19 000 €
Structuration fédérale	26 500 €	7 500 €	7 500 €	19 000 €
Ecole Française de Triathlon	21 800 €	7 000 €	7 000 €	14 800 €
Action 1	21 800 €	7 000 €	7 000 €	14 800 €
Structuration fédérale	21 800 €	7 000 €	7 000 €	14 800 €
Paratriathlon	13 100 €	0 €	0 €	13 100 €
Action 1	13 100 €	0 €	0 €	13 100 €
Structuration fédérale	13 100 €	0 €	0 €	13 100 €
Pratique féminine	56 000 €	20 500 €	20 500 €	35 500 €
Action 1	56 000 €	20 500 €	20 500 €	35 500 €
Structuration fédérale	56 000 €	20 500 €	20 500 €	35 500 €
Développement Durable	6 500 €	0 €	0 €	6 500 €
Action 1	6 500 €	0 €	0 €	6 500 €
Structuration fédérale	6 500 €	0 €	0 €	6 500 €
Sport Santé	130 900 €	75 200 €	65 500 €	65 400 €
Action 1	130 900 €	75 200 €	65 500 €	65 400 €
Structuration fédérale	130 900 €	75 200 €	65 500 €	65 400 €
Action 3	109 700 €	65 000 €	55 500 €	54 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	17 500 €	17 500 €	16 100 €	14 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	92 200 €	47 500 €	39 400 €	52 800 €
Professionalisation	366 000 €	37 000 €	37 000 €	329 000 €
Action 1	275 500 €	3 000 €	3 000 €	272 500 €
Structuration fédérale	275 500 €	3 000 €	3 000 €	272 500 €
Action 4	90 500 €	34 000 €	34 000 €	56 500 €
Professionalisation de l'activité	90 500 €	34 000 €	34 000 €	56 500 €
Performers aux JO de RIO	629 800 €	548 500 €	548 500 €	81 300 €
Action 2	629 800 €	548 500 €	548 500 €	81 300 €
Aides personnalisées (AP)	90 000 €	90 000 €	90 000 €	0 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	2 300 €	1 500 €	1 500 €	800 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	537 500 €	457 000 €	457 000 €	80 500 €
Valoriser l'implication des cadres techniques engagés dans la conduite des objectifs ministériels et fédéraux	537 500 €	457 000 €	457 000 €	80 500 €
Action 2	96 592 €	55 811 €	55 811 €	40 781 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	96 592 €	55 811 €	55 811 €	40 781 €
Préparer les JO 2020	96 592 €	55 811 €	55 811 €	40 781 €
Action 2	63 400 €	40 300 €	36 500 €	26 900 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	63 400 €	40 300 €	36 500 €	26 900 €
Performers sur les disciplines reconnues de haut niveau	63 400 €	40 300 €	36 500 €	26 900 €
Action 2	40 300 €	19 000 €	15 000 €	25 300 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	40 300 €	19 000 €	15 000 €	25 300 €
Performers aux JP de RIO	81 900 €	60 000 €	60 000 €	21 900 €
Action 2	81 900 €	60 000 €	60 000 €	21 900 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	81 900 €	60 000 €	60 000 €	21 900 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	7 000 €	7 000 €	7 000 €	0 €
Action 1	7 000 €	7 000 €	7 000 €	0 €
Éthique et prévention des incivilités dans le sport	7 000 €	7 000 €	7 000 €	0 €
Structuration fédérale	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
TOTAL	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
TOTAL	1 539 792 €	877 811 €	860 311 €	679 481 €

Doit montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

90 000 €

770 311 €

55 811 €

774 500 €

B.C

3

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF TRIATHLON

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 55 811 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
BIGNET Franck	DTN	X		7 729 €	
HONNORAT Gérard	EN	X		4 726 €	
HOUSEAUX Pierre	EN	X		4 726 €	
MASSIAS Laurent	EN	X		4 726 €	
MAZE Benjamin	EN	X		4 726 €	
NESTORET-ONTANON Maguy	EN	X		4 726 €	
ZIMMER Stéphane	EN	X		4 726 €	
LIEUX Romain	CMN		X	945 €	
AYASSAMI Michaël	CMN		X	945 €	
DEANAZ-GROS Stéphanie	CMN		X	945 €	
BECKER Nicolas	CMN		X	945 €	

TOTAL	39 865 €
+ charges correspondantes	15 946 €
Total de la subvention	55 811 €

P.C.

M

ANNEXE 4



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte : FED FRANC TRIATHLON GEST COURANT
F F TRIATHLON GESTION COURANTE
2 RUE DE LA JUSTICE
93210 LA PLAINE ST DENIS

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS NATION

42559	00008	21022439607	23
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RiB

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR 76	4255	9000	0821	0224	3960	723
-------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

FED FRANC TRIATHLON GESTION COURANTE
FF TRIATHLON GESTION COURANTE
2 RUE DE LA JUSTICE
93210 LA PLAINE ST DENIS

CREDITCOOP PARIS NATION

42559 00008 21022439607 23

IBAN / FR7642559000082102243960723

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

CREDIT COOPERATIF
AGENCE DE PARIS NATION
252 BOULEVARD VOLTAIRE
75544 PARIS CEDEX 11